

Mode d'emploi pour se mettre en grève



CHU Rennes
Poste 82460 ou 02.99.28.24.60
Portable : 07 66 48 39 43
cgt@chu-rennes.fr
<http://cgt-chu-rennes35.e-monsite.com>
<https://www.facebook.com/CGTduCHURennes/>

1. Il y a un préavis

2. Il n'y a pas de préavis local mais je sais qu'il existe un préavis national

3. Il n'y a pas de préavis

Je peux m'inscrire gréviste une journée ou le temps que je souhaite (1 heure, 2 heures ...).
Si je ne suis pas assigné :

- le salaire est défalqué au prorata. 1 journée 1/30^{ème}
1 heure 1/234^{ème} du salaire mensuel brut
- Possibilité de faire une cagnotte dans le service
- La journée entière est défalquée pour la retraite mais n'enlève pas 1 trimestre.

Je contacte la CGT le plus tôt possible

La CGT peut relayer un préavis national, sachant qu'il y a un délai raisonnable de 72 H à respecter

La CGT peut déposer un préavis de grève, sachant qu'il y a un délai légal de 5 jours francs à respecter.

Je m'inscris sur la feuille d'intention de grève 48h avant
(si je ne travaille pas le jour de la grève, je ne peux pas m'inscrire mais je peux participer à la mobilisation)

Il n'y a pas de feuille d'intention de grève affichée

Je demande à mon encadrement d'en afficher une (obligation légale), sinon je mets une feuille libre avec la date de la grève, mon identification et mon temps de grève. (Je préviens la CGT que la feuille n'est pas affichée)

Je ne travaille pas, je suis en congé, RTT ou arrêt maladie donc et je ne peux pas m'inscrire 48h avant.

J'appelle mon encadrement pour prévenir de mon intention ou je demande à une collègue de m'inscrire

Ou

Je peux m'inscrire le matin même

48 H avant c'est :
Grève lundi : s'inscrire vendredi
Grève mardi : s'inscrire vendredi (lundi acceptable ?)
Grève mercredi : s'inscrire lundi
Grève jeudi : s'inscrire mardi
Grève vendredi : s'inscrire mercredi
Grève samedi : s'inscrire jeudi
Pour dimanche : vendredi

L'assignation :
Je peux être assignée du temps de grève que ce soit une heure ou une journée.
Si je ne suis pas assignée je ne me présente pas au travail.
Si je suis assignée, je peux mettre un brassard en grève, je compte comme gréviste et je suis payée.
L'assignation doit être remise en main propre (au travail, par recommandé ou par taxi)